

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 47-2026

SÉANCE DU 02 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 25

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 27

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de Mme. Sonia TREVIEN, Maire, dûment convoqués le vingt-cinq mars deux mille vingt-six.

Présents : TRÉVIEN Sonia, COUDERT Éric, BROOKBANK Katy, GABORIAUD Sébastien, MARTEAU Cédric, MIRC Laurence, COSSARD Nicolas, PERRAUD Nathalie, VIOLLEAU Sébastien, DUMAS Sandrine, NAUD Sébastien, SCHAFF Caroline, DEVILLERS Didier, SWARTVAGHER Swea, CHAIGNE Sébastien, DELAVEAU Françoise, GAUTREAU Philippe, BAUDIN Josiane, SWARTVAGHER Frédéric, VIGNERON Fabricia, VALERO Gérard, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, VEDDA-BOIJOUX Agnès, CUVILLIER Armelle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme DRAPEAU Nathalie a donné procuration à Mme TREVIEN Sonia.

M. PAYET Patrice a donné procuration à Mme GUEVEL Stéphanie.

OBJET : ELECTION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « TRAIT D'UNION INTERCOMMUNAL » :

Vu l'article L2122-7 du CGCT indiquant que l'élection des délégués des communes et des EPCI a lieu au scrutin secret uninominal sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas y procéder,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association "Trait d'Union Intercommunal" est née le 15 mars 1995. Son but est d'harmoniser les différentes actions en direction des enfants et des jeunes. Elle vise à affirmer une politique cantonale Enfance - Jeunesse dans le cadre d'un travail de collaboration avec les partenaires potentiels et existants sur le canton.

Mme Le Maire ajoute que la commune d'Échillais est partenaire, qu'elle finance des animations ponctuelles au travers d'associations adhérentes et qu'elle participe à l'animation "Sports-Vacances".

Les statuts de l'association prévoient que son Conseil d'Administration est composé en partie d'un représentant de chaque commune adhérente.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- De désigner Madame Laurence MIRC, en qualité de membre de droit au Conseil d'Administration de l'Association "Trait d'Union Intercommunal" pour représenter la commune d'Échillais.

AR Prefecture

017-211701461-20260402-D2026_47-DE
Reçu le 08/04/2026
Publié le 08/04/2026

Fait et délibéré en séance,

Le 02/04/2026

Mme le Maire, Sonia TREVIEN



Le secrétaire de séance,

Mme Katy BROOKBANK

